

## Présentation

Une aide exceptionnelle peut être attribuée aux agents rencontrant des difficultés financières après étude de leur situation par l'assistante du service social en faveur des personnels, sous forme

- de secours
- de prêt à taux zéro (versé par la MGEN et remboursable par mensualités définies en accord avec l'assistante de service sociale)

Le dossier est présenté à la commission départementale d'action sociale qui émet un avis. La décision est prise par le Recteur.

## Qui peut en bénéficier ?

- les fonctionnaires titulaires ou stagiaires, en position d'activité ou de détachement au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, rémunérés sur un budget de l'Etat,
- les agents non titulaires rémunérés sur un budget de l'Etat, les accompagnants des élèves en situations de handicap et assistants d'éducation, sous réserve que leur contrat initial en cours soit d'une durée supérieure ou égale à six mois,
- les agents retraités percevant une pension de l'Etat,
- les ayants droit : veufs et veuves non remariés et percevant une pension de réversion ; orphelins d'agents de l'Etat décédés percevant une pension temporaire d'orphelin.

## Conditions

Cette aide est attribuée après étude du dossier de l'agent par la commission départementale d'action sociale. Les personnels qui sollicitent cette aide doivent fournir à l'assistante du service social en faveur des personnels les éléments nécessaires à l'étude de leur dossier.

Les dossiers peuvent être présentés de façon anonyme.

Pour tout renseignement, contacter le service social en faveur des personnels du département d'affectation :

- Département de la Charente :  
Madame Maité PAITREULT: 05 17 84 01 50 (ligne directe)
- Département de la Charente-Maritime :  
Madame Agatha MOREAU : 05 16 52 68 79 (ligne directe)  
Madame Mathilde KAHLAT : 05 16 52 68 78 (ligne directe)
- Département des Deux-Sèvres :  
Madame Magali HUE : 06 28 77 06 41
- Département de la Vienne :  
Madame Nathalie AUFRAY : 05 16 52 65 99 (ligne directe)  
Madame Corinne MELIN  
Secrétariat : 05 16 52 67 99